



Conseil Municipal

OLORON SAINTE-MARIE

Séance du 21 février 2025



Liste des présent·e·s

MAIRE :

M. Bernard UTHURRY

ADJOINT·E·S :

Mme Marie-Lyse BISTUÉ

M. Sami BOURI

Mme Anne SAOUTER

Mme Brigitte ROSSI

M. Jean CONTOU-CARRÈRE

Mme Anne BARBET

M. Stéphane LARTIGUE

CONSEILLER·E·S MUNICIPAL·ALES·AUX :

Mme Chantal LECOMTE

M. Philippe GARROTÉ

Mme Dominique QUÉHEILLE

M. Raymond VILLALBA

Mme Emmanuelle GRACIA

M. Nicolas MALEIG

Mme Flora LAPERNE

M. Frédéric LOUSTAU

M. Saïd SOUITA

Mme Sabine SALLE

Mme Marie SAYERSE

M. Iñaki ECHANIZ

Mme Françoise STIOPHANE

Mme Monique ASSO

M. André LABARTHE

Mme Laurence DUPRIEZ

Mme Carine NAVARRO

M. Jean-Paul PORTESSÉNY

M. Jacques MAISONNEUVE

Mme Yona TORCAL

M. Daniel LACRAMPE

M. Clément SERVAT

Mme Céline BODET donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ

M. Patrick NAVARRO donne pouvoir à M. Sami BOURI

M. Pierre BAHOU M donne pouvoir à M. Raymond VILLALBA.



SOMMAIRE

- 1 - INSTALLATION DE MADAME MONIQUE ASSO DANS LES FONCTIONS DE
CONSEILLERE MUNICIPALE _____ 7
- 2 - FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS SUITE À LA DEMISSION DE MONSIEUR PATRICK
MAILLET _____ 9
- 3 - ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE SUITE A DEMISSION _____ 10



(La séance est ouverte par Monsieur Bernard UTHURRY, Maire d'Oloron Sainte-Marie, à 18 H 30).

M. le Maire : Je vous invite à démarrer cette séance.

Les petits rappels habituels donc pour prendre la parole, il faut appuyer sur le bouton.

Aujourd'hui, je ne salue pas les auditeurs et les téléspectateurs parce qu'il n'y en a pas. La brièveté de l'organisation de cette séance a pris tout le monde de vitesse. En général, nos conseils sont prévus largement à l'avance pour que l'opérateur puisse venir, et puis, c'est une séance qui normalement ne devrait pas durer des heures.

Le quorum est atteint.

L'enregistrement du Conseil municipal du 31 janvier 2025 vous a été envoyé le 6 février 2025.

Je vous demande d'approuver la nomination d'Anne BARBET comme secrétaire de séance. Est-ce que quelqu'un s'y oppose ? Non ? Donc Anne BARBET sera notre secrétaire. Et je demande donc à Madame BISTUÉ de faire l'appel des conseillers.

Mme BISTUÉ : Bonsoir tout le monde.

Mme Marie-Lyse BISTUÉ fait l'appel.

Mme BISTUÉ : Bienvenue à Monique !

M. le Maire : Bien, merci, Marie-Lyse. On va passer très rapidement à l'ordre du jour. Quelques mots en introduction de ce Conseil municipal impromptu.

Merci d'abord cher·è·s collègues de votre présence massive. Vous êtes mobilisés alors que cette convocation vous est arrivée d'une manière un peu plus tardive qu'à l'accoutumée.

En fait, la vacance et le remplacement d'un poste d'adjoint à la suite de la démission de notre ami Patrick MAILLET, démission qui a été acceptée par Monsieur le Préfet en date du 11 février dernier, imposaient la tenue de cette réunion dans des délais réglementaires très courts.

Nous sommes donc invités à délibérer ce soir sur trois sujets :

- L'installation d'une nouvelle conseillère municipale.
- La fixation du nombre d'adjoint suite à la démission de Patrick MAILLET.
- L'élection d'un nouvel adjoint au maire suite à cette démission.



Je veux tout d'abord saluer l'énorme travail accompli par Patrick MAILLET au cours des dix-sept dernières années, mais pour ceux qui sont arrivés plus récemment, en particulier depuis l'été 2020, dans le domaine des finances, de la sécurité et de la tranquillité publique, entre autres.

Par son engagement au quotidien, par son courage, sa ténacité, sa probité, sa loyauté, tant au plan des finances que de la sécurité, Patrick a en quelque sorte sécurisé les décisions de l'action du Conseil municipal. Nous étions un peu avec lui sur le mode « ceinture, bretelles » et même « protège-dents ». Et aucune des précautions qu'il amenait n'était anodine.

Il y a mis toute son énergie. Cette énergie lui fait passagèrement défaut. Je l'ai eu il y a quelques minutes au téléphone, ça va quand même, mais il a préféré se retirer plutôt que de n'accomplir que partiellement ses missions. C'est tout à son honneur et je pense que vous serez d'accord avec moi pour lui souhaiter une bonne continuation à la fois dans sa convalescence en quelque sorte et puis dans sa vie professionnelle qu'il continue.

Le départ de Patrick permet donc à Monique ASSO d'intégrer le Conseil municipal. Monique était déjà très active dans plusieurs domaines à la Fondation Pommé, aux CAPA, dans d'autres structures, à l'ASAD également et elle le sera, je n'en doute pas, au sein de ce Conseil municipal.

Je lui souhaite donc la bienvenue sincèrement et je la remercie par avance pour son implication dans les commissions où elle siègera et qui seront définies lors du prochain Conseil municipal.

Dans le domaine des finances, je garderai cette délégation en la partageant, bien évidemment, avec les membres de la Commission des finances, son Président Jean-Paul PORTESSÉNY, avec d'autres et en particulier Stéphane LARTIGUE dont vous avez observé, lors du dernier Conseil municipal, lorsqu'il a pris les délibérations budgétaires et financières, que c'est en quelque sorte son ADN qui parle, au moins son ADN professionnel.

Pour ce qui concerne le pilotage de la Police municipale, j'ai proposé à la majorité de nommer un « adjoint à la sécurité du quotidien et à la prévention ».

Notre dernière réunion plénière dédiée aux questions de sécurité a mis en évidence – et les événements récents qui affectent et menacent la tranquillité de nos administré·e·s accèdent cette volonté – a mis en évidence que ces questions doivent être prises à bras-le-corps tant du point de vue des effectifs, je parle là de la Police municipale, que des outils opérationnels – dont les caméras font partie, mais pas que et qui ont déjà évolué et seront renforcés dans les tous prochains mois.

Si la sécurité publique revient de manière régalienne à l'État quand même, les faits obligent les communes à y apporter leur contribution. Pas pour remplacer les gendarmes ou la police quand c'est une commune où la police est installée, mais pour travailler ensemble, avec eux pour anticiper, prévenir et intervenir aussi dès que les circonstances l'imposent.



La Police municipale dont au passage je salue l'implication et la disponibilité, contribue prioritairement à la mise en application de nos politiques publiques, dans le domaine des politiques sociales, et notamment des politiques de l'habitat, mais pas que, dans le domaine des écoles, lors de nos séquences évènementielles nombreuses dans notre Commune, dans le domaine de la tranquillité publique et j'en passe.

Ceci étant dit, je vous invite à passer à l'ordre du jour de ce Conseil municipal sauf s'il y avait des prises de parole pour répondre à cette introduction.

Bon, ça viendra peut-être après.



1 - INSTALLATION DE MADAME MONIQUE ASSO DANS LES FONCTIONS DE CONSEILLERE MUNICIPALE

M. le Maire : Il est exposé à votre Assemblée que suite à la démission de Monsieur Patrick MAILLET, un poste de Conseiller municipal est vacant.

Ce poste a été proposé au 29^{ème} de la liste, Monsieur Jean-Michel BRUGIDOU, qui a refusé pour raisons personnelles, et a donc présenté sa démission en date du 13 février 2025, reçue en Mairie le 13 février 2025.

Il a donc été fait appel à la 30^{ème} de la liste, Madame Monique ASSO, qui a accepté.

Monsieur le Maire, après l'appel nominal, déclare installer Madame Monique ASSO dans ses fonctions de conseillère municipale.

Votre assemblée est invitée à :

- **PRENDRE** acte de la désignation de Madame Monique ASSO au poste de Conseillère municipale.

M. le Maire : Monique, je te souhaite très sincèrement et très amicalement la bienvenue dans cette instance où les réunions sont parfois tardives. Il faudra dire à Robert que tu ne rentreras pas à 20 H 30, mais bon, avec la patience qui le caractérise, et puis comme il est passé par ici, parfois il vient encore, et du coup il sera obligé de se taire parce qu'autrement il essuiera les foudres du regard de Monique. Bienvenue Monique et je vous propose de l'applaudir.

L'assemblée applaudit.

M. le Maire : Si tu veux dire deux mots Monique à l'improviste comme ça, parce que rien n'est préparé, on est dans le direct absolu.

Mme ASSO : Je suis honorée de rejoindre cette assemblée même si j'aurai préféré que ça soit dans d'autres circonstances. Je pense aussi à Patrick, je lui souhaite toute la force qu'il faut pour avoir une guérison le plus tôt possible et pour ma part je serai à vos côtés pour vous aider dans les actions que vous menez déjà depuis le début de la mandature et que vous continuez pour améliorer, enjoliver et surtout pour notre Ville et pour le bien-être de ses habitants. Voilà, je serai là pour vous aider.

M. le Maire : Merci beaucoup Monique ! Moi, je te recommanderais d'appliquer deux des accords toltèques : le premier « ne fais pas de tout une affaire personnelle » parce qu'ici on en entend des vertes et des pas mûres parfois, et le quatrième accord : « quoi qu'il en soit, fais de ton mieux » et avec ça on devrait y arriver.



Mme ASSO : Vu mon grand âge, autant je pouvais me laisser impressionner quand j'avais quelques années de moins. A mon âge maintenant, je ne me laisse pas faire facilement. Je n'aboie pas, je ne mords pas, mais je ne me laisse pas faire.

M. le Maire : Bon, comme les caméras ne sont pas là, je peux me permettre de dire que par rapport à Raymond VILLALBA, tu es une gamine.

Rires dans l'assemblée.

M. le Maire : C'est enregistré quand même. Bon, on enregistra les rires qui viennent aussi derrière.

Bien, merci en tout cas.

L'assemblée prend acte du présent rapport.



2 - FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS SUITE À LA DEMISSION DE MONSIEUR PATRICK MAILLET

M. le Maire : Il est exposé à votre Assemblée que par courrier en date du 28 janvier 2025, adressé à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques, Monsieur Patrick MAILLET a fait part de sa volonté de démissionner de ses fonctions d'Adjoint au Maire et de Conseiller municipal, entraînant la vacance du poste de 4^{ème} Adjoint au Maire.

Selon les dispositions de l'article L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la fixation du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal, lequel détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune d'Oloron Ste-Marie un effectif maximum de 9 adjoints.

La délibération n°4 du 3 juillet 2020 fixe à 8 le nombre d'adjoints au Maire.

En outre, la vacance vient modifier l'ordre du tableau des adjoints, lesquels prennent rang selon l'ordre de leur élection et, entre adjoints élus sur la même liste, selon l'ordre de présentation sur la liste (article L. 2121-1 du code précité). En conséquence, suite à la démission de Monsieur Patrick MAILLET, chacun des adjoints figurant à un rang inférieur est promu au rang directement supérieur. De fait, c'est le poste de 8^{ème} adjoint qui devient vacant.

Votre assemblée est invitée à :

- **MAINTENIR** à huit le nombre d'adjoints au Maire,
- **DECIDER** que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le neuvième rang en qualité de 8^{ème} adjoint et que les adjoints élus le 3 juillet 2020 avanceront d'un rang.

M. le Maire : S'il n'y a pas de questions à poser, il n'y en a pas. Donc, qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.



3 - ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE SUITE A DEMISSION

M. le Maire : Il est exposé à votre Assemblée que par courrier en date du 28 janvier 2025, adressé à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques, Monsieur Patrick MAILLET a fait part de sa volonté de démissionner de ses fonctions d'Adjoint au Maire et de Conseiller municipal.

Sa démission a été acceptée par courrier du Préfet des Pyrénées-Atlantiques le 11 février 2025. Il convient donc d'élire un nouvel adjoint au Maire.

VU le Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2122-4, L. 2122-7, L. 2122-7-1, L. 2122-7-2, L. 2122-10 et L. 2122-15,

CONSIDERANT la démission de Monsieur Patrick MAILLET de ses fonctions d'Adjoint au Maire adressée par courrier en date du 28 janvier 2025,

CONSIDERANT la vacance d'un poste d'adjoint au Maire dont la démission a été acceptée par le Préfet des Pyrénées-Atlantiques en date du 11 février 2025,

CONSIDERANT que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire d'élire un nouvel Adjoint au Maire en remplacement de Monsieur Patrick MAILLET.

CONSIDERANT que le nouvel adjoint à désigner doit être choisi parmi les conseillers de même sexe que celui auquel il est appelé à succéder,

CONSIDERANT qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu selon les règles prévues à l'article L. 2122-7-2 du scrutin uninominal secret et à la majorité absolue,

Il est donc proposé de solliciter les candidatures à cette élection parmi les conseillers municipaux et désigner comme assesseurs pour ce scrutin Monsieur Raymond VILLALBA et Monsieur Iñaki ECHANIZ.

M. le Maire : La réglementation précise que je dois faire appel à candidature. Alors, je pose la question aux hommes de cette assemblée : qui est candidat ?

Monsieur Nicolas MALEIG propose sa candidature.

M. le Maire : Nicolas MALEIG présente sa candidature. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? S'il n'y en a pas, je demande aux assesseurs nommés de procéder au vote. Oui, pardon, il y a une question de Clément SERVAT.

M. SERVAT : Oui, on souhaiterait intervenir avant le vote, s'il vous plaît. Il est assez surprenant pour nous, surtout que vous aviez très certainement d'autres compétences en interne de votre majorité, qu'une Ville comme Oloron Sainte-Marie ne se dote pas d'un



adjoint aux finances de plein exercice, surtout quand l'on sait que c'est une fonction qui nécessite une grande disponibilité, et vous l'avez dit quand vous avez remercié Patrick MAILLET.

Nous aurons l'occasion de revenir sur l'importance des finances de notre Ville lors des orientations budgétaires et du budget.

Nous prenons acte ce soir de vos décisions, mais dans la mesure où elles concernent des ajustements propres à votre majorité, nous ne participerons pas au vote.

M. le Maire : J'ai proposé à la majorité et au Conseil municipal qu'il y ait un adjoint qui s'intéresse à la sécurité parce qu'il m'a semblé que nous partagions l'idée que la sécurité et la tranquillité de notre Ville requéraient l'investissement d'un adjoint qui ne s'occupe que de ça et par ailleurs effectivement la question peut se justifier en tout cas s'expliquer en termes de compétence budgétaire et financière, je parle sous le contrôle du Président de la Commission des finances, Jean-Paul PORTESENY. Il me semble que l'assemblée ne manque pas de compétence vous avez bien entendu que j'ai cité Stéphane LARTIGUE entre autres, mais il en a d'autres, je ne vais pas citer tout le monde et en tous les cas cela sera une compétence partagée qui ne nuira pas au traitement des affaires budgétaires et financières de notre Commune.

Nous avons souhaité effectivement donner un poste d'adjoint dédié à tout ce qui concerne la sécurité, la tranquillité dans tous les domaines de l'action publique. J'ai parlé tout à l'heure des écoles, du social je pourrais parler des chantiers de l'événementiel de toutes nos actions publiques qui sont traversées par la nécessité véritablement de mettre quelqu'un qui ne se consacre qu'à ça en relation, bien sûr, avec la Gendarmerie, les Pompiers et j'en passe.

Est candidat,

- Monsieur Nicolas MALEIG.

M. le Maire : Voilà donc vous pouvez passer dans les rangs avec l'urne.

L'assemblée procède au vote.

Il est donc procédé, dans les formes requises, à l'élection du 8^{ème} adjoint. Chaque conseiller est ensuite invité à exprimer son vote par écrit à l'aide des bulletins placés devant lui, à mettre son bulletin sous enveloppe et à le glisser dans l'urne qui circule de l'un à l'autre.

Après le vote du dernier conseiller, il est procédé immédiatement au dépouillement des bulletins de vote.



Résultats du 1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 7.
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 26.
- Nombre de bulletins blancs ou nuls à déduire : 2 (1 blanc et 1 nul).
- Nombre de suffrages exprimés : 24.
- Majorité absolue : 13.
- Nombre de voix obtenues : 24.

Proclamation de l'élection du 8^{ème} adjoint :

Ayant recueilli la majorité absolue dès le 1^{er} tour de scrutin, Monsieur Nicolas MALEIG est proclamé 8^{ème} adjoint et immédiatement installé.

M. le Maire : Merci jeunes gens pour votre contribution efficace. Donc, Nicolas MALEIG est élu avec une majorité confortable qui lui donne plus de devoirs que de droits. Je vous propose de l'applaudir.

L'assemblée applaudit.

M. le Maire : Tu veux dire deux mots, Nicolas ?

M. MALEIG : Oui, si vous me le permettez. Monsieur le Maire, mes chers collègues, merci de la confiance que vous venez de m'accorder à travers ce vote qui m'honore et m'oblige.

Je tiens dans un premier temps à avoir une pensée toute particulière pour Patrick MAILLET qui a réalisé un travail d'envergure en mettant un cadre au service de la Police municipale en ne ménageant ni ses efforts, ni son engagement sans faille. Patrick a su imposer une rigueur dans un environnement assez difficile notamment du fait d'un effectif très réduit.

Nous avons pu voir dans la récente actualité quelques faits divers largement relayés par la presse et les réseaux qui ont tous été résolus dans des délais très courts grâce à des caméras de vidéosurveillance de notre Ville que nous venons d'étoffer.

Nous avons 14 sites stratégiques couverts par 21 caméras et je tiens à souligner que nous sommes aujourd'hui passés à 17 sites stratégiques couverts par 25 caméras.

La sécurité n'appartient pas à une étiquette politique, mais est un objectif commun dans le bien vivre ensemble. C'est l'affaire de tous. Notre volonté est totale et clairement définie par nos choix. Le travail très étroit de notre municipalité avec les services de la gendarmerie locale n'empêchera pas les comportements déviants, mais force est de constater que les résultats pour interpellier rapidement, résoudre les enquêtes, sont réels.



Mon travail, celui de notre majorité municipale, notre travail à tous, s'inscrira dans la continuité du travail réalisé. Écoute, proximité, surveillance, prévention, guideront notre action dans un futur proche et le recrutement de deux agents supplémentaires dans les prochains mois, recrutement en mai, va permettre une meilleure synergie et une montée en puissance du service.

Des rencontres avec l'ensemble de nos partenaires institutionnels Sous-Préfecture, Gendarmerie, Pompiers, Lycées, Collèges, écoles, vont être réalisées dans les prochains jours. Je tiens également à ce que nous puissions échanger avec les associations de prévention spécialisées opérant sur notre territoire communal.

Les patrouilles pédestres du service seront accentuées et une présence accrue sur les entrées et sorties d'école interviendra rapidement.

La Police de l'Habitat sera également un axe très important dans notre politique afin de lutter contre l'insalubrité et les problèmes liés.

Les très nombreuses manifestations événementielles continueront à faire l'objet d'un accompagnement soutenu et je m'engage à faire un point d'étape à l'automne afin de rendre compte du travail réalisé et de faire un point sur le service avec les nouvelles recrues.

Je vous remercie pour votre écoute et votre confiance.

L'assemblée applaudit.

M. le Maire : Bien, merci Nicolas. Maintenant, il faut faire. Voilà et c'est compliqué, mais on va y arriver à nous tous. Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole après Nicolas ? Oui, Sami ?

M. BOURI : Merci Monsieur le Maire. Merci à Nicolas MALEIG de s'être présenté et d'avoir présenté sa future politique municipale de la Police municipale. D'abord, à nouveau, je remercie Patrick MAILLET, évidemment, pour son travail d'extrême rigueur à la conduite des finances de la Ville et de la politique municipale jusqu'à ce jour ou jusqu'à quelques semaines désormais. Je veux dire toute notre pleine confiance en Stéphane LARTIGUE pour ses qualités, évidemment professionnelles, mais personnelles et citoyennes, bien évidemment, pour mener dans la continuité, avec toute la rigueur qu'il faut, la conduite de nos finances. D'ailleurs, à ce propos, il y a vraiment une grande continuité de connaissance du budget de connaissance des affaires budgétaires. Il faut le dire à celles et ceux qui douteraient de la configuration dans laquelle nous nous trouvons désormais à partir de ce soir jusqu'à la fin du mandat, nous l'espérons.

Dire aussi, bien sûr, notre pleine confiance en Nicolas MALEIG pour cette continuation de la politique municipale qui a été menée jusqu'à présent par Patrick MAILLET et le renforcement de cette politique municipale dans le sens de la tranquillité publique, bien sûr,



de la sécurité publique, mais rappeler quand même que la sécurité publique est d'abord et avant tout de l'autorité de la compétence régaliennne de l'État et de ce point de vue, il faut rappeler que les services de Gendarmerie sont présents et bien présents, mais nous réclamons qu'ils soient en nombre renforcé, évidemment, sur le territoire.

Il ne s'agit pas de dire que la Gendarmerie ne fait pas son travail, au contraire, mais évidemment nous le constatons tous les jours. Il y a besoin sur ce territoire de d'avantages de gendarmes, nous l'avons dit à plusieurs reprises au cours du mandat. Evidemment, mener cette politique municipale de Police municipale dans le sens de la tranquillité c'est, tu l'as dit Nicolas, évidemment de la surveillance, de la verbalisation si nécessaire, évidemment quand on a la compétence. Mais c'est un travail de connaissance de la vie citoyenne, de la vie sociale d'Oloron Sainte-Marie et de mise en confiance aussi de l'ensemble, enfin du plus grand nombre de citoyennes et citoyens vers la Police municipale, en lien avec tous les partenaires. Rappelons que les principaux partenaires sont la Gendarmerie, mais aussi les partenaires internes de nos services, les services techniques, évidemment pour tous les espaces publics, pour leur connaissance fine, le CCAS, le Centre Communal d'Action Sociale pour toutes les politiques publiques, dont celles de l'habitat bien évidemment. La Vie de la Cité, c'est extrêmement important. On a parlé de l'événementiel, mais on parle du sport, de la culture, toutes les associations avec lesquelles nous travaillons. Et bien sûr, je ne passe pas sous silence en délégation la question des écoles de l'ensemble des établissements scolaires, mais tu vas très rapidement rencontrer les chefs d'établissement ou les directions. C'est extrêmement important, il nous faut continuer dans ce sens-là, renforcer et continuer pour une politique de tranquillité publique municipale vraiment de proximité sociale. Merci.

M. le Maire : Merci, Sami. Bon, s'il n'y a pas d'autres prises de parole, y en a-t-il ? Donc, s'il n'y a pas d'autres prises de parole, voilà, ce Conseil municipal finit à une heure inhabituelle.

Bonne soirée à tous et bon week-end.

La séance est levée à 19 H 15.



**Le Maire/Président,
Bernard UTHURRY**

**La Secrétaire,
Anne BARBET**